



PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 décembre 2017

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BOURQUI Fabien, BOURQUIN Nicolas, CARRARD Raymond, CATTIN André, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, DE PINHO Helder, DONNET Jonas, JACKSON Brian, KORAROS Christos, ULDRY Doris, VUAGNIAUX Christine, WEAVER Mark

Absents : -

2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

En raison du dépôt du préavis N° 84 et du rapport y afférent, M. le Président déplace le point 27 « Préavis N° 84 » au point 16 bis et ajoute un point 16 ter « Rapport N° 84 », le préavis devant être formellement déposé avant le rapport. La modification est acceptée à une large majorité et 1 avis contraire.

M. le Président ajoute également le point 29bis, interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « Personnel Garde bain de la Ville ». La modification est acceptée à une large majorité, 1 non et 14 abstentions.

Enfin, il ajoute un point 9bis « Communication de la COREG », modification acceptée à une large majorité, 1 non et 5 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président informe le Conseil que le Bureau a reçu la lettre de démission de Mme Véronique BÜRKI de la COGES, ainsi que celle de M. Laurent MIEVILLE du Conseil Intercommunal de l'association Police Nyon Région avec effet au 31 décembre 2017.
- Le Bureau a accordé à la Municipalité des délais de réponse supplémentaires pour trois postulats :
 - postulat de M. Pierre Wahlen concernant le cheminement de la Grande Jetée à Colovray - Nouveau délai au 26 mars 2018
 - postulat de Mme Valérie Mausner-Léger concernant les mégots – Nouveau délai au 26 mars 2018
 - postulat de M. Luciano De Garrini concernant l'entretien optimal des bâtiments – Nouveau délai au 26 mars 2018
- Au vu de l'ordre du jour chargé, M. le Président demande aux Conseillers d'être concis dans leurs interventions.

5. **Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE a le plaisir d'offrir aux Conseillers un pot de miel produit par les abeilles des ruches de la ville. La récolte était petite, environ 300 pots (un quart de la récolte de 2016) cette année pour cause de météo peu favorable. Elle signale par ailleurs que le solde des pots de 2015, près de 300 pots, a été volé aux Espaces Verts.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet de l'avenue Reverdil. Elle précise qu'à l'origine, le cheminement le long de la voie CFF était dédié uniquement aux cycles. Au vu de la fréquentation, le service TEM a adapté la signalisation pour les piétons, raison pour laquelle un passage-piétons à la hauteur du chemin de Crève-Cœur n'avait pas été prévu, ce qui oblige les usagers qui ne connaissent pas à faire un détour. Afin d'améliorer la situation peu optimale, la signalisation sera améliorée aux deux extrémités de l'avenue, pour inviter les piétons se rendant au chemin Crève-Cœur à emprunter l'autre trottoir et traverser la rue au niveau [dedu](#) passage pour piétons se trouvant à proximité de Clémenty ou celui à proximité du Centre commercial La Combe.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Gustave DUTRUY au sujet des sans-abris en ville de Nyon. Elle signale que toute personne sans-abri en besoin d'une aide sociale ou financière a la possibilité de s'adresser au centre social régional où des assistants sociaux orientent ces personnes auprès de structures à-même de répondre aux besoins vitaux. Par exemple Entrée de Secours pour les personnes dépendantes ou le Relais qui gère un foyer à Morges. Toutefois, ils constatent dans la plupart des cas qu'il s'agit de personnes nomades, très mobiles, qui se déplacent de ville en ville et ne demandent aucune aide sociale sur la durée. Parfois il s'agit de sans-papiers ou de requérants d'asile déboutés. Certes ces mêmes personnes seraient sans doute preneuses d'un lit pour une ou deux nuits et de quoi manger un repas chaud. Pour cela, il faudrait mettre en place une structure d'accueil bas seuil, gérée par des professionnels de type Caritas ou Armée du Salut. Cette dernière y avait du reste renoncé il y a quelques années. En effet, une étude avait montré l'absence de besoin avéré à Nyon. Toutefois, le SELOC est en cours de réflexion avec l'association le Relais, dont les éducateurs de rue côtoient régulièrement les personnes vivant en marge, pour réfléchir à des mesures qui pourraient être prises au niveau nyonnais.

M. le Municipal Vincent HACKER revient sur l'article paru dans Le Temps à propos d'une audition de naturalisation. En préambule, il précise qu'il parle au nom de la Municipalité, mais également au nom des Conseillers communaux qui ont siégé lors de cette audition. Le déroulement de cette audition n'était pas différent des autres, les candidats ont été reçus avec tout le respect et la compréhension qui peuvent être attendus en pareilles circonstances. Ils sont considérés avec équité et égalité, quel que soit leur niveau social ou leurs origines. Ils peuvent toutefois admettre que, sous l'effet du stress, le ressenti puisse différer d'une personne à l'autre. A la fin de l'audition, la décision de préavisier positivement ou négativement est toujours prise à l'unanimité de la commission afin d'éviter tout arbitraire, les commissaires étant issus de tous les partis représentés au Conseil communal avec les sensibilités différentes que cela représente. Les questions posées sont issues d'un catalogue validé par la Municipalité en lien direct avec la brochure reçue par toute personne faisant la demande de naturalisation. Dans le cas présent, la commission des naturalisations a estimé que le niveau d'intégration du couple était très bon, les connaissances en civisme du candidat et celle en histoire, géographie et civisme de la candidate étaient en revanche insuffisantes pour répondre aux exigences de la loi fédérale sur la nationalité. Au vu des résultats de cette audition, la Municipalité a décidé de suspendre la procédure pour permettre au couple d'améliorer ses connaissances dans les domaines précités et se préparer à une nouvelle audition. La commission a très bien fait son travail. Il précise que lorsqu'un candidat est recalé après une audition, il peut se présenter à nouveau. La Municipalité organisera un point presse ces prochains jours en fournissant les informations permettant aux médias d'avoir une vision objective de la situation.

6. Election à la COGES

Le candidat pour le poste à repourvoir pour le PLR est M. Eric BIELER. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

7. Election à la COREG

Le candidat pour le poste à repourvoir pour le PLR est M. Philippe GLASSON. Il est élu à l'unanimité.

8. Election à la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts

Le candidat pour le poste à repourvoir pour le PLR est M. Jean-Michel HAINARD. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

Etant donné que M. Régis JOLY présidait cette commission, le 1^{er} nommé est M. Raymond CARRARD. Il lui est demandé de convoquer la commission afin que les membres puissent désigner un président.

9. Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'association Police Nyon Région

Suite à la démission de M. Laurent MIEVILLE, VL, le parti présente la candidature de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL. Elle est élue à l'unanimité.

9bis Communications de la COREG

Suite au Conseil intercommunal qui a eu lieu à Prangins de 20h00 à 22h10 le 7 décembre 2017, M. Robert JENEFSKY transmet son rapport. Comme d'habitude, il a siégé d'abord en séance ordinaire plénière et ensuite en séance « DISREN » avec les représentants des communes adhérant au Dispositif d'investissement solidaire de la Région yonnaise. Dès la prochaine réunion, fixée pour le 19 avril 2018, le Bureau n'envisage qu'un seul ordre du jour, les délégués des communes « DISREN » et « non-DISREN » pouvant désormais être distingués par un nouveau système informatisé qui sera mis en place d'ici là.

1. Séance ordinaire plénière

40 communes étaient représentées par 84 délégués avec au total 118 voix.

- M. Frédéric Mani, élu au CODIR le 21 septembre 2017, reprendra le dicastère « Territoire » de son prédécesseur, Mme Françoise Tecon-Hebeisen.
- M. Edgar Cretegny (Le Vaud) a été élu sans opposition au poste de scrutateur-suppléant.
- Réponse du CODIR à l'interpellation Wahlen et résolution :
Ce document de trois pages était distribué en début de séance, ce qui ne permettait évidemment ni sa lecture préalable par l'assemblée, ni la formulation d'une réponse par l'interpellant, ce qui est regrettable, étant donné l'actualité du sujet (dont l'annonce faite le même soir du retrait de Chéserey du Conseil régional en témoigne). Selon la réponse du CODIR, celui-ci voit son rôle comme étant celui d'un « organe facilitateur » au service des communes dans leur recherche de communes-partenaires plutôt que comme celui d'un « catalyseur » ou d'une « locomotive ». Une résolution de M. Wahlen, demandant au CODIR d'assumer un rôle plus actif dans la formulation de propositions de projets régionaux et dans la recherche de communes porteuses et solidaires, a été acceptée avec 69 oui, 29 non et 20 abstentions.

Préavis

Deux préavis ont été traités en séance ordinaire :

Préavis No 27-2017, « Budget 2018 »; et

Préavis No 28-2017, «Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clé de la stratégie de la communication ».

Le premier n'a pas engendré de discussion et a été approuvé par 116 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le second a fait l'objet d'un amendement, proposé par Pierre Wahlen et soutenu par la délégation nyonnaise. Il proposait de garder la désignation « RégioNyon » actuelle en place de celle de « Conseil régional du district de Nyon » proposée par le préavis. Un débat nourri s'en est suivi et au vote l'amendement a été rejeté avec 53 oui, 54 non et 11 abstentions.

2. Séance DISREN

En séance DISREN, deux préavis ont été acceptés avec une large majorité :

Préavis No 25-2017-DISREN, « Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine »

En réponse à une question, le CODIR a confirmé que, lors de la prochaine étape de ce projet, les quatre communes porteuses de cette première étape ne devront pas forcément faire partie du cercle porteur. Accepté à l'unanimité.

Préavis No 26-2017-DISREN, « Demande de crédit de CHF 90'120.- pour le projet d'extension du Musée du Léman »

Ce préavis a été accepté sans discussion avec 109 oui, 1 non et 3 abstentions

Une information complète, y compris le PV de ces deux séances, se trouve sur le site du Conseil régional, <http://www.regionyon.ch/organisation/conseil/>

3. Conclusion et question à la Municipalité

La COREG considère que le retrait de Chésereux du Conseil régional est un signe alarmant pour l'avenir de la solidarité régionale. Elle salue la volonté du Conseil régional d'améliorer ses communications avec la population de la région mais beaucoup reste à faire en peu de temps. De l'avis de la COREG, le Conseil Régional devrait jouer un rôle plus proactif dans la construction de véritables projets régionaux pour mieux mettre en évidence la nécessité de la solidarité régionale et de la valeur ajoutée du DISREN, sans quoi il risque de perdre peu à peu le soutien des communes-membres. Elle demande à la Municipalité de bien vouloir préciser sa vision de cette situation et les actions qu'elle envisage d'entreprendre.

10. **Rapport N° 67 concernant le quartier du Stand – Travaux de dépollution de la parcelle N° 1071 -Demande de crédit de 1'480'000.- TTC.**

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER constate que, malgré les efforts de communications, les gens de la région semblent inquiets. Il demande d'informer encore mieux afin qu'il n'y ait pas de soucis particuliers auprès du voisinage qui risquerait de bloquer cette construction.

Mme Elisabeth BADERTESCHER a une demande similaire. Elle a été interpellée par plusieurs personnes puisqu'elle habite dans le quartier et rapporte que les gens sont inquiets. Elle réitère la demande de son collègue.

M. Jacky COLOMB demande à la Municipalité, une fois de plus dans la procédure d'octroi d'un DDP, d'être plus informative vis-à-vis du Conseil. Il trouve cavalier, qu'après avoir

octroyé un DDP, on arrive avec un crédit d'un montant pareil, surtout que les personnes qui sont allées à la commission n'ont pas été informées du montant et avaient probablement en mémoire l'ancien montant de CHF 220'000.-. Il estime que ce montant était déjà connu de la Municipalité et souhaite qu'à l'avenir, lorsqu'on propose un DDP, on mette toutes les conditions sur la table.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend les inquiétudes dans la population et particulièrement chez les riverains. Elle précise qu'une séance d'information avait été organisée par la CODHA, lors de laquelle les techniciens de la ville n'étaient malheureusement pas présents. Ils ont bien conscience qu'il y a une nécessité d'information et une séance sera proposée aux riverains avant le début des travaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 2 non et 2 abstentions :

- d'accorder un crédit de CHF 1'480'000.- TTC à la Municipalité pour les travaux de dépollution de la parcelle N° 1071 dans le quartier du Stand, montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans.

11. Rapport N° 68 concernant la renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon - Demande de crédit de réalisation CHF 350'000.- TTC.

Rapporteur : Mme Amparo LAZCANI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 1 non :

- d'accorder un crédit de CHF 350'000.- TTC pour les travaux de renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon, entièrement compensé par des participations cantonales et de privés, montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*.

12. Rapport N° 70 concernant l'école de Gai-Logis – Rénovation et extension du préau - Demande de crédit de réalisation de CHF 275'000.- TTC.

Rapporteur : Mme Maria CARENZA-LYSINSKI

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN signale qu'il va se récuser lors de la votation, étant concerné par ce projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.- TTC pour financer la réalisation de la rénovation et de l'extension du préau de l'école de Gai-Logis ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;

13. Rapport N° 71 concernant la régionalisation de l'épuration.

Rapporteur : M. Olivier TRIPET

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB regrette que cette réponse soit technique et soit la communication transmise d'une instance supérieure, à savoir le canton. Il n'y a pas de réponse politique de la Municipalité surtout lorsque l'on sait que notre STEP a fonctionné pendant des décennies en sous-exploitation, car conçue pour 50'000 habitants et ayant fonctionné aux maximum pour environ 20'000. Au moment où cette STEP va être dans la fourchette d'un bon fonctionnement, on va choisir de l'abandonner. S'il y a une raison politique, il aurait souhaité l'entendre. On a uniquement une raison technique au niveau de la région, mais rien qui vient excuser cet abandon. Il regrette que cette réponse ait été donnée uniquement par de simples calculs techniques.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES pense que la volonté politique est la mutualisation d'une infrastructure. La décision politique est également le coût, car aujourd'hui, tout porte à croire qu'avoir une régionalisation de l'épuration aura un coût bénéfique pour notre commune. Elle pense que ceci est une raison politique.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 14 non et 4 abstentions :

1. de prendre acte du rapport municipal N°71/2017 ;
2. de permettre à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario « LAVASSON 45 » permettant de répondre à la révision sur l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants).

14. Rapport N°73 concernant le budget 2018 - Budget de fonctionnement, crédits d'extensions des Services Industriels, plan des investissements 2018-2022.

Rapporteur : M. Yvan RYTZ

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI et le plan d'investissements seront discutés et votés. Une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer qu'il y a bon nombre de documents à étudier pour le budget : le préavis municipal, sa brochure de couleur, rouge pour la cause, le rapport de la COFIN, mais ce ne sont pas que des mots et des chiffres qui seront votés ce soir. Un budget donne surtout la direction vers laquelle notre ville tendra dans les années à venir. C'est pourquoi, avec des prévisions de comptes déficitaires, il est facile de prévoir que Nyon ne va pas vers de beaux jours. Certes la COFIN prévise du bout des lèvres l'adoption de ce budget, mais elle tire la sonnette d'alarme page après page dans son rapport. Depuis quelques années, la COFIN met en garde l'Exécutif de la ville, l'encourage à prendre des mesures concrètes pour un équilibre du budget. Elle lui donne même des pistes d'amélioration. Force est de constater que cela reste lettre morte. Un exemple de manque de volonté de changer la situation : plusieurs services présentent des lignes budgétaires 2018 en reportant simplement les montants du budget 2017, sans tenir compte des valeurs réelles des comptes 2016 (achats divers, frais divers, etc...). Il pourrait citer d'autres situations tout aussi révélatrices. Le PLR est conscient des besoins de la population, des besoins des services, mais il est surtout conscient que les moyens financiers à disposition pour y répondre ne sont clairement pas illimités. Des mesures doivent être prises, tant au niveau des finances que

dans l'organisation générale. Il s'agit aujourd'hui d'être responsable vis-à-vis de nos citoyens, vis-à-vis de nos engagements. En voyant que l'Exécutif ne semble pas être prêt à le faire, le PLR, comme annoncé lors du dernier Conseil, réagit en refusant le budget tel qu'il est présenté ce soir.

Mme Chloé BESSE relève que la situation n'est pas agréable, confortable, ni commode. Le parti socialiste rejoint l'inquiétude de la COFIN sur l'avenir de la ville, mais restera toutefois attentif, vigilant et pro-actif sur les mesures d'économies envisagées et les stratégies de recettes proposées. Il souhaite une augmentation des charges maîtrisée afin de répondre aux besoins des Nyonnais-es, un équilibre sagement trouvé, mais également des investissements nécessaires pour poursuivre le nécessaire développement de la commune. Elle soulève cependant qu'une grande part des charges du budget est régie par des facteurs extérieurs et proviennent de décisions cantonales qui elles-mêmes résultent de la bonne santé financière de la commune et profitent solidairement à nos voisins. De plus, les projections financières faites lors de l'établissement du budget se basent sur des hypothèses qui ne se laissent parfois vérifier que quelques mois plus tard. Elle note par ailleurs que la commune prévoit l'arrivée de nouveaux habitants et que les recettes devraient augmenter au prorata de l'augmentation de la population. Une maîtrise stricte des charges serait alors synonyme de coupes dans les prestations. Les conditions financières de la commune, malgré ce budget déficitaire et cette situation ni agréable, ni confortable, ni commode, ne sont pas effroyablement catastrophiques. Le parti socialiste accepte le budget 2018 présenté par la Municipalité.

M. Philippe GLASSON pense qu'adhérer à un tel budget déficitaire consiste à cautionner plusieurs perversités. La première est l'insouciance. Il pense qu'il est facile d'établir un budget déficitaire. En tant que béotien de la chose financière, il pense arriver à en faire un pour un déficit de CHF 20 ou 30 millions, ceci sans connaissances. Par contre, rédiger un budget équilibré nécessite des connaissances et un vrai leadership financier. La deuxième est éthique. La perversité est contenue dans le mépris des générations futures qui devront assumer cette insouciance. Il faut maintenir de notre part, une certaine éthique, en ne leur faisant pas supporter des choix qu'ils n'ont jamais faits et que nous leur avons imposés. La troisième est la légèreté. Nous sommes riches et nous pouvons nous permettre de négliger le déficit que nous créons. Le montant de CHF 8 millions ferait le bonheur de nombreuses communautés extra-européennes. Il ne peut avoir cette légèreté qui consiste à la négliger et la considérer comme insignifiante. Pour ces trois raisons, insouciance, absence d'éthique et légèreté, il demande de refuser le budget.

M. Christian UDASSE remercie le président de la COFIN pour son exposé qui est juste, sain et correct. Il a émis un vœu et il demande si la Municipalité pourra en prendre acte et faire pour une fois quelque chose, car l'on sait très bien ce qu'il advient des vœux. Il a calculé que le déficit correspond à 3.76% du budget. Ce qui est peu et beaucoup. Il demande aux Municipaux de trouver des solutions dans leurs services. Quand tout allait bien, les Genevois venaient à Nyon et payaient de forts loyers, ainsi que de bons impôts. Le déficit du budget représente les impôts payés par environ 320 familles qui ont un revenu de CHF 100 à 120'000.-. Ce calcul, par contre, ne tient pas compte de la péréquation. Il se demande dès lors ce que font nos Députés à Lausanne et s'ils ne pourraient pas demander à M. Broulis d'arrêter de nous seriner. Nous n'avons aucune action possible au niveau cantonal. Il demande aux Municipaux de trouver des solutions.

M. Yves LEUZINGER, en réponse à M. Gauthier-Jaques, fait remarquer qu'il n'est pas bon de demander aux services d'adapter leur budget aux dépenses de l'année précédente car cela les inciterait à dépenser plus pour qu'on ne coupe pas leur budget, ce qui est malsain. Deuxièmement, il ne comprend pas la liaison entre l'éthique prônée par ces CHF 8 millions que l'on pourrait donner à d'autres alors qu'il s'agit simplement de pertes sur un budget et que de toute façon, même si l'on arrivait à zéro, on ne pourrait les donner ailleurs. Il trouve que ces interventions manquent un peu de rigueur.

M. Alexandre DEMETRIADES a également fait des calculs. Selon lui, le nombre de personnes qui vont refuser le budget devrait se monter à 27 dans les rangs PLR et si d'aventure d'autres partis de ce Conseil envisageaient d'en faire de même, il trouverait intéressant qu'ils s'expriment maintenant afin, d'éventuellement envisager une suspension de séance et de

discuter. Un refus de budget a un impact difficile pour la ville et il faudrait trouver des alternatives de manière intelligente.

M. Jacky COLOMB rappelle que la COFIN, dont il est membre, a travaillé, a pesé le pour et le contre, a analysé les différents chapitres du budget, a discuté longuement sur la rédaction des conclusions, cela a été fait avec des doses homéopathiques de chaque côté, tout ça parce qu'il est difficile de dire maintenant que l'on va refuser le budget. S'il avait fallu changer quelque chose, quelqu'un aurait dû le dire à la COFIN et cela n'a pas été le cas. Tout au long des débats, le Président a lancé l'appel plusieurs fois pour savoir s'il y aurait des velléités d'amendements et personne n'a bougé. Tous semblaient en accord avec leurs débats et se rendaient compte que la situation n'était pas aussi tranchée qu'il n'y paraît. Il lui semble un peu léger de proposer maintenant un refus du budget. Il pense que la COFIN a fait son travail et ses recommandations et elle dit clairement, qu'au vu des probables résultats de 2017, l'avertissement de resserrer le budget viendra d'une manière beaucoup plus affirmée. Pour l'heure, on n'a pas encore de résultats sur les comptes et il se base sur ce qu'il s'est passé les années précédentes et demande d'attendre du concret sur les comptes.

M. Yvan RYTZ trouve regrettable le carton rouge du PLR. Pour faire suite aux remarques de M. Udasse, il demande que les personnes qui viennent de s'installer sur la commune s'annoncent avant la fin de l'année au contrôle des habitants, cela fera des recettes fiscales supplémentaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1	Administration générale	pages 12 à 29
Charges	CHF 23'376'556.-	Revenus CHF 4'100'581.-

La discussion est ouverte.

M. Yvan RYTZ précise que l'amendement proposé par la COFIN est un élément correctif, technique. Vu que la vacance de poste importante était connue, ils ont préféré faire le correctif directement pour plus de la clarté. L'amendement se présente comme suit :

En raison de l'entrée en fonction échelonnée des 7 collaborateurs pour la piscine du complexe scolaire du Cossy entre le 15 février et le 1er mars 2018 (alors que le budget 2018 tablait sur des engagements sur 12 mois), la COFIN propose l'amendement correctif suivant (p. 24 de la brochure) :

<u>Compte</u>	<u>CHF</u>
170.3011.00	- 73'600.-
170.3030.00	- 6'700.-
170.3040.00	- 11'400.-
170.3050.00	- 4'100.-
170.3051.00	- 1'500.-
Total	- 97'300.-

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement est accepté à l'unanimité.

La parole sur le chapitre 1 n'est plus demandée, la discussion est close,

Le chapitre amendé est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

Chapitre 2	Finances	pages 30 à 34
Charges	CHF 36'184'470.-	Revenus CHF 124'804'165.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 3	Domaines et bâtiments	pages 35 à 46
Charges	CHF 14'425'060.-	Revenus CHF 4'728'876.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 4	Travaux et environnement	pages 47 à 56
Charges	CHF 25'095'177.-	Revenus CHF 14'142'553.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 5	Instruction publique et cultes	pages 57 à 62
Charges	CHF 1'776'500.-	Revenus CHF 958'773.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 6	Police	pages 63 à 68
Charges	CHF 18'757'488.-	Revenus CHF 4'447'157.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 7	Affaires Sociales	pages 69 à 79
Charges	CHF 50'924'026.-	Revenus CHF 6'505'800.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 8	Services Industriels	pages 80 à 86
Charges	CHF 39'434'560.-	Revenus CHF 41'932'463.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Crédit d'extensions des Services Industriels pour un montant de CHF 6'016'535.-	pages 88 à 92
--	----------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale sur le budget.

M. Sacha SOLDINI trouve très difficile de discuter d'un budget qui présente un déficit de CHF 8 millions, cependant, le message est bien passé ce soir. Il estime que le groupe UDC, dans sa grande majorité, a envie de faire confiance à la Municipalité et pour rassurer M. Démétriadès, ils vont voter ce budget, à l'image de la COFIN, en se bouchant le nez.

M. le Municipal Claude ULDRY, en réponse aux budgets identiques d'année en année, précise que cet élément a été traité par la COFIN et les services ont tous répondu qu'il s'agit généralement de montants de CHF 5 à 15'000.- qui effectivement sont remis pratiquement de manière identique. Il est difficile de faire des moyennes sur 10 ans, mais cela a été discuté avec la COFIN. Il fait également remarquer que les 3.76% que représente le déficit par rapport au budget est un chiffre correct. Toutefois, si la Municipalité devait traiter cela de manière équitable et diminuer le budget de ce pourcentage sur chaque service, il serait difficile de le faire. Il n'est en effet pas envisageable de diminuer la péréquation de 3.76%, le repas des enfants, les montants dédiés à l'achat d'électricité ou encore sur l'achat d'eau pour les piscines. Cela serait envisageable, mais dans ce cas, il faudrait diminuer les budgets d'un plus fort pourcentage, par exemple sur le budget de la culture, des sports ou la rénovation des bâtiments.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 64 oui, 15 non et 7 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2018 dont les totaux se présentent comme suit :		
Charges :	CHF	209'876'537.-
Revenus :	CHF	201'650'368.-
Excédent de charges	CHF	8'226'169.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2017, soit :		
Service des eaux	CHF	1'829'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'871'300.-
Service du gaz	CHF	932'000.-
Total des extensions	CHF	4'632'300.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2018-2022.

15. Rapport N° 74 concernant l'exposition temporaire au Château de Nyon « Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » et publication d'un ouvrage de référence - Demande de crédit de CHF 177'000.- TTC.

Rapporteur : M. Philippe GLASSON

La discussion est ouverte.

M. Olivier TRIPET, durant la séance de commission à laquelle il a participé, a noté que le montant total de la collecte de fonds s'élevait à CHF 11'000.- d'engagements fermes. Depuis, ce montant est passé à CHF 95'000.- selon les informations reçues de Mme la Cheffe de service après la commission. C'est une excellente nouvelle pour l'exposition et il en profite pour féliciter la Municipalité d'avoir choisi la voie de la collecte de fonds pour la financer partiellement. Ceci dit, les décisions qui seront votées par ce préavis, ne correspondent plus exactement à la situation actuelle. En effet, plus de la moitié du crédit demandé au Conseil a déjà été obtenu. C'est pourquoi il demande de diminuer le crédit demandé dans le préavis, non pas selon les dons reçus, mais selon l'objectif fixé dans le préavis. Ainsi la totalité, soit les dons plus le crédit accordé par le Conseil, représenteront exactement les CHF 177'000.- nécessaires pour réaliser cette exposition. Il propose l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit de CHF 97'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation de l'exposition temporaire « Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » et la publication d'un ouvrage de référence.
2. d'autoriser la Municipalité à utiliser les dons pécuniaires ou en nature reçus suite à la recherche de fonds extérieurs jusqu'à hauteur de CHF 80'000.- afin de financer également la réalisation de l'exposition temporaire « Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » et la publication d'un ouvrage de référence. »
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en une année ; les dons reçus suite à la recherche de fonds extérieure seront inscrits en déduction de ce montant.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre WAHLEN va laisser la parole à la Municipalité pour s'assurer que la réduction proposée correspond bien à la réalité actuelle. Ensuite, il ne comprend pas bien le point 2 de cet amendement. Rien n'interdit à la Municipalité de chercher des fonds et il ne voit pas l'intérêt de plafonner cette recherche. Il ne voit pas ce qu'apporte le point 2, et il doute du fondement juridique.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE souligne que cette exposition sera extraordinaire et unique. Personne n'a jamais fait une telle exposition et cela n'a jamais été documenté. Avec le conservateur et d'autres personnes du service de la Culture, ils ont rencontré dix-huit entrepreneurs ou institutions locaux ou vaudois, écrit une douzaine de lettres et ont au total une trentaine de contacts à ce jour. La réception est excellente de la part de tout le monde. Lors de la commission qui s'est tenue au tout début de la recherche de fonds, elle a confirmé le montant ferme de CHF 2'000.-. Actuellement, la somme de CHF 40'000.- cash est promise. Cependant, il y a encore plus de 18 demandes en cours, dont la Loterie Romande, la Fondation Leenaards, l'Etat de Vaud, l'ECA... Ce préavis demandait en fait une garantie de déficit. Ce n'est pas parce qu'il y a une garantie de déficit que cet argent va être dépensé. Le montant demandé permet d'aller de l'avant pour rénover des moules, faire des photos et autres frais qu'il faut engager maintenant. Le vernissage est prévu le 8 juin. Si nécessaire, elle pourra donner l'état d'avancement de la recherche de fonds ultérieurement, mais ce crédit permet d'aller de l'avant sans souci. Elle demande de refuser l'amendement.

M. Olivier TRIPET pense qu'il y a un problème avec les chiffres. Elle annonce CHF 40'000.- alors qu'il a reçu un tableau avec des montants plus élevés. Il est dès lors difficile de se prononcer quand les chiffres diffèrent de la sorte. Il rappelle que par cet amendement, il ne s'oppose pas à ce préavis, mais souhaite simplement que la mécanique de la collecte de fonds figure dans les décisions qui vont être prises, ce qui n'est pas le cas dans le texte original. Il s'agit d'une correction technique.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que les chiffres donnés par le service de la Culture sont les chiffres des sommes demandées, pas ceux effectivement reçus. Elle rappelle qu'il y a également des commissions de surveillance comme la COFIN et la COGES.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que dans un projet de ce type, l'insécurité du financement est un vrai problème. Si l'on induit maintenant une insécurité du financement, cela signifie que l'avancement du projet va être bloqué ce qui est problématique. Il précise également qu'il s'agit de la procédure habituelle, même lorsqu'il s'agit de subventions, ils demandent l'entier du montant, de façon à être certains de pouvoir réaliser le projet. Pendant ce temps les démarches se font auprès des différentes instances. Il ne comprend par ailleurs pas le but de l'amendement, il ne servira qu'à créer une insécurité pour la conduite du projet.

Mme Chiara MONTECCHIO ne comprend pas le problème qui a amené M. Tripet à déposer cet amendement. La mécanique est décrite dans le rapport et les conclusions au point 2.

M. Olivier TRIPET, pour éviter le procès d'intention, précise à nouveau qu'il a reçu un document de la Cheffe de service des sommes, non pas demandées, mais obtenues, pour un total de CHF 95'000.- ce que peuvent confirmer les autres membres de la commission. Si l'information est incorrecte, il pense qu'il y a un problème de communication. Il comprend les propos du syndic concernant l'insécurité, mais a déposé l'amendement car les sommes ont été obtenues.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 49 non, 30 oui et 4 abstentions.

La discussion sur le rapport reprend.

M. Jacky COLOMB pense qu'il s'agira d'une exposition exceptionnelle, mais se demande pourquoi la Municipalité n'a pas utilisé la procédure habituelle et déposé un préavis pour l'ensemble des dépenses sans entamer le budget. Cela aurait été une belle occasion de diminuer le budget de la culture pour cette année et tout soumettre par un préavis. Cela aurait permis une grande clarté sur le coût de l'exposition, et ne l'aurait pas mise en danger car, pour une fois, on a un projet qui concerne vraiment les Nyonnais avec un personnage qui a fait des choses marquantes pour la ville. Cela a déjà été fait de cette manière précédemment, notamment avec l'exposition Hermenjat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide 75 oui, 4 non et 8 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 177'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation de l'exposition temporaire « Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » et la publication d'un ouvrage de référence ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en une année ; les dons reçus suite à la recherche de fonds extérieure seront inscrits en déduction de ce montant.

16. Rapport N° 77 concernant le secteur En Gravette - Demande de crédit de CHF 630'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles et l'élaboration d'un plan d'affectation sur le secteur « En Gravette »

Rapporteur : Mme Florence DARBRE GUBBINS

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON s'inquiète d'une chose : tout le monde déplore la désertification du centre-ville, la disparition des commerçants et nous allons créer dans la périphérie des surfaces commerciales nouvelles qui vont augmenter le phénomène. Ce point l'inquiète beaucoup et il souhaite qu'on le garde en tête car on est déjà dans une situation critique et tout élément supplémentaire ajouterait certainement à la précarité actuelle du centre-ville.

M. Yves LEUZINGER souhaite savoir ce qui va être fait avec ces études parallèles et s'il y aura une consultation de la population comme pour le centre-ville. Il demande si une telle consultation est prévue. D'autre part, cette parcelle touche la RDU. Chaque fois que l'on approche cette RDU, on entend qu'il est impossible de planifier car on ne connaît pas l'autre bout. Il demande de prendre le sujet en mains pour pouvoir, au fur et à mesure des différents travaux prévus, avoir une planification cohérente.

M. Jean-Pierre VUILLE précise qu'il est fait mention du chemin des Pensées dans le rapport or il s'agit du chemin des Mésanges.

Mme Edyta GRAF enfonce le clou concernant la construction du silo prévu au bout de la parcelle qui doit fournir des places de parkings. Elle rappelle que l'école du Cossy ainsi que le centre sportif ne possèdent pas de parkings suffisants pour accueillir les visiteurs. Elle tient à ce que la promesse de construire un parking profond et conséquent soit respectée dans l'étude parallèle.

Mme Florence DARBRE GUBBINS précise, concernant les commerces, que le plan d'affectation n'était pas définitif. Elle imagine que la Municipalité est consciente de ce problème.

M. le Municipal Maurice GAY confirme que la désertification du centre-ville est une grande préoccupation de la Municipalité et du service de l'Urbanisme, ainsi que le possible déménagement du centre d'intérêt de la ville. La réflexion a déjà eu lieu en Municipalité de même que la problématique de la parcelle de la Petite Prairie 3. Concernant la parcelle de Gravette, un délai a déjà été demandé au propriétaire pour repousser le développement de quelques années et il faut maintenant démarrer avec les mandats d'études. Il rappelle que le Cœur de Ville est également là au niveau du timing pour essayer d'anticiper et favoriser le centre-ville. Concernant la question de la démarche participative, elle a été évoquée avec le préavis N° 81 qui traite non seulement du centre-ville mais également des rives du lac et du nord de la ville. La RDU fait effectivement partie des réflexions du MEP, mais la parcelle se situe en périphérie de celle-ci. Enfin, le silo est bien prévu pour une utilisation conjointe du centre du Cossy et le futur quartier.

M. Yves LEUZINGER souligne que la RDU sera toujours en bordure d'un plan de quartier. Sa question était de savoir si ce ne serait pas l'occasion de lancer une réflexion sur l'aménagement global pour qu'on ne doive pas y revenir plus tard. Pour l'instant, on fait de beaux aménagements sans avoir une idée précise de l'aménagement global final.

M. le Municipal Maurice GAY comprend sa préoccupation, néanmoins il ne s'agit pas de l'objectif du plan de quartier qui ne définit pas l'aménagement de la RDU, qui est une autre étude. Il est tenu compte de différents éléments comme la ligne à haute tension, mais le cahier des charges du MEP concerne la partie de lisibilité entre la RDU, la route en elle-même et le quartier.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise qu'il y a des discussions sur le sujet de la RDU dans le cadre de la commission en cours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 630'000.- TTC pour l'établissement de mandats d'étude parallèles et l'élaboration d'un plan d'affectation sur le secteur « En Gravette » ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

16bis Préavis N° 84 concernant l'autorisation d'aliéner un bien immobilier dans le cadre de la liquidation d'une succession.

Dépôt formel du préavis.

16ter Rapport N° 84 concernant l'autorisation d'aliéner un bien immobilier dans le cadre de la liquidation d'une succession.

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

En préambule, M. le Rapporteur remercie tous les membres de la commission qui ont répondu très rapidement. Ils ont été informés le vendredi d'une commission qui devait avoir lieu le lundi soir et tous les partis ont réussi à nommer des commissaires.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 2 abstentions :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente de l'appartement de feu Mme Elisabeth Garin au chemin des Tines 12 (lots de PPE 2110 et 2093 situés sur les parcelles n° 1216 et 326 de la commune de Nyon), pour un montant minimum de CHF 600'000.-.

17. Rapports de minorité et majorité de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Pierre PATELLI intitulé « Pour une vie associative forte ».

Rapporteurs : M. Victor ALLAMAND pour le rapport de majorité
M. Pierre PATELLI pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie BODEMAN rappelle que le postulat a été déposé en octobre 2016 et a fait l'objet d'une commission en février de cette année. En août, à la réception des projets de rapports, elle a demandé à plusieurs reprises une deuxième séance afin de clarifier les nombreux nouveaux éléments apparus dans les rapports et lors d'échanges d'email qui ont suivi. Ceci afin que tous les commissaires puissent prendre connaissance, poser des questions et débattre de ces nouvelles données. Une nouvelle séance n'a pas été jugée nécessaire. En l'absence de celle-ci et des clarifications qui auraient pu être apportées, il subsiste pour elle un doute raisonnable et elle s'est donc abstenue de signer l'un ou l'autre des rapports. Au-delà de cette considération personnelle, il reste une certaine déception sur la manière dont certaines commissions travaillent.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le rapport de majorité par 51 voix, 19 voix pour le rapport de minorité et 16 abstentions et décide :

- de ne pas renvoyer le postulat de M. Pierre PATELLI intitulé « Pour une vie associative forte à Nyon » à la Municipalité

18. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon ».

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 64 oui, 17 non et 6 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES et consorts du 16 septembre 2017, intitulé : « pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon » à la Municipalité pour étude et rapport.

19. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Philippe KURATLE intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon ».*

Rapporteur : Mme Aurélie BODEMAN

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'oppose à ce postulat. En tant qu'artisan, il doit travailler au centre-ville et si cela devient une zone piétonne, leurs horaires de travail seront entre 8h et 9h. Quand il faudra aller dépanner des gens, il ne voit pas comment cela sera possible. Le problème de ce centre-ville est qu'il fonctionne très bien et plus on supprime la circulation, plus les commerces vont mourir. A un certain moment, il faut faire un choix. Il pense que le choix actuel d'une zone 30 qui ne présente aucun problème au niveau de la sécurité des piétons fonctionne bien. Il demande d'arrêter de vouloir tout mettre en zone piétonne et fermer ce centre-ville car les gens iront à Signy ou aux Portes de Nyon.

M. Pierre PATELLI pense que tous les grands centre-villes sont piétons et cela fonctionne très bien. Par contre, on pourrait avancer dans la direction de M. Hanhart et autoriser les professionnels à y accéder.

Mme Amparo LAZCANI, en tant que commerçante nyonnaise, pense que le côté Manor entièrement piéton fonctionne beaucoup mieux que le côté où il y a des voitures. Devenir complètement piétons peut très bien fonctionner comme dans d'autres villes telles que Morges ou Vevey.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui, 7 non et 1 abstention :

- de renvoyer le postulat de M. Philippe KURATLE intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon » la Municipalité pour étude et rapport.

20. *Propositions individuelles.*

M. Pierre GIRARD est allé se garer au parking Bel-Air récemment rénové qui offre plus de clarté, est plus moderne et il trouve l'exercice de rénovation bien réussi. Toutefois, il déplore les nouveaux tarifs, soit CHF 2.- la première heure même si l'on ne reste que 5 minutes, qui sont excessifs et ne vont pas tendre vers la redynamisation du centre-ville. Il pense que l'on pourrait faire des tarifs progressifs pour la première heure.

Mme Sarra INOUBLI LE ROY rappelle qu'en 2015 la ville de Nyon proposait, lors du marché, des sacs compostables aux commerçants qui voulaient bien les distribuer. Elle sait qu'il reste un stock de ces sacs et désire savoir si la Municipalité a l'intention de favoriser leur utilisation, comme le font l'Italie et la France qui ont rendu ce type de sacs obligatoires. D'autre part, elle demande si la Municipalité a approché les TPN pour leur demander s'ils envisageaient de mettre des porte-vélos à l'arrière des bus pour favoriser la mobilité douce, notamment celle des aînés qui pourraient descendre en ville à vélo et remonter en bus.

Mme Edyta GRAF a voulu se garer au parking Perdtemps qui affichait complet avec la barrière qui ne s'ouvrait pas alors que des voitures sortaient et que plus d'une vingtaine de

places étaient libres. Le décompte des places libres ne fonctionnait manifestement pas et elle demande de le vérifier.

Mme Aurélie BODEMAN revient sur la soirée des nouveaux habitants, qui sont invités par la Municipalité, très utile pour l'intégration des nouveaux arrivants. Toutefois, elle a constaté que les exilés habitant dans la commune n'ont pas été invités, ce qu'elle trouve regrettable car ils ont aussi besoin d'intégration. Elle souhaite savoir s'ils ont volontairement été écartés ou s'il s'agit simplement d'un oubli qui ne se reproduira plus.

M. Victor ALLAMAND intervient au sujet de la Tour César du XIe siècle, placée sous la protection de la Confédération, qui est la plus ancienne construction de Nyon. Elle était une pièce d'angle des fortifications. La porte de Genève lui était accolée. On trouve le même dispositif à la porte Ste-Marie, dernier témoignage des sept portes existant à Nyon. Le passé glorieux de cette tour n'a pas incité notre Municipalité à mettre en valeur ce témoin important de notre ville. L'agrandissement de l'hôtel Beau-Rivage, aux 100% de ses droits acquis, la refermera à la vue des touristes de passage pour longtemps. Il est vrai qu'il est présomptueux de demander à une Municipalité de valoriser un bâtiment millénaire alors qu'elle est occupée par des réalisations temporaires que l'on peut inaugurer rapidement. Il se demande s'il faut demander de l'aide à la Confédération. Il propose à la Municipalité de relire la motion d'avril 2005 d'Annik Schaller.

M. Claude FARINE a découvert le tronçon de la nouvelle voie cyclable au haut de la route de Clémenty juste avant le rond-point de la route de Divonne. Une piste bien dimensionnée pour cyclistes et piétons, de nouveaux arbres mais il a été très surpris par les chicanes qu'on a installées à l'entrée. Des chicanes qui sont tellement rapprochées qu'elles gêneront – par exemple – les mères qui circulent avec une petite remorque pour les enfants. Il se demande quelle idée a passé par la tête des services. Le risque est que les cyclistes ne s'embarassent pas de cette chicane, n'empruntent pas la piste cyclable et continuent le long de la route, se mettant ainsi en danger. Il est d'ailleurs resté un moment aux abords de cette drôle installation pour se voir confirmer ses craintes. Une cycliste s'est arrêtée pour voir si elle osait bien continuer à utiliser cette voie, un autre a simplement continué sur la route. Il prie donc instamment de revoir cet agencement. Si la Municipalité souhaite protéger les piétons qui emprunteront aussi ce tronçon, il suffirait de ne laisser que la moitié de cette chicane et d'indiquer que la chaussée est partagée.

21. *Préavis N° 78 concernant la rénovation du Centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit de CHF 495'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture et d'ingénierie suivi d'un avant-projet chiffré.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. *Préavis N° 79 concernant la réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis - Demande de crédit de CHF 1'584'000.- HT.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. *Rapport municipal N° 80 en réponse au postulat de M. Yvan Rytz intitulé « Pour un affichage public revu à Nyon »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 81 concernant les démarches participatives et ateliers d'usages - Réponse au postulat de M. Pierre Wahlen & Consorts intitulé « Construire la ville de demain avec la population » - Demande de crédit de CHF 165'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN remercie la Municipalité pour ce préavis qui correspond bien aux souhaits du postulat. Il regrette simplement que la démarche participative commence entre nous et que la Municipalité ne profite pas dans son communiqué de presse de signaler qu'il d'une démarche participative puisque le Conseil communal a participé à celle-ci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. *Préavis N° 82 concernant les crédits supplémentaires 2ème série au budget 2017 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 262'500.- au budget 2017, entièrement compensés.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. *Préavis N° 83 concernant les mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2ème génération - Demande de crédit destiné au cofinancement des études d'avant-projet pour le passage inférieur Viollier de CHF 170'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

27. *Préavis N° 84 concernant l'autorisation d'aliéner un bien immobilier dans le cadre de la liquidation d'une succession.*

Le point a été déplacé au point 16bis.

28. *Postulat M. Yves LEUZINGER intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie le postulat à la Municipalité par 78 oui, 4 non et 3 abstentions.

29. *Postulat de M. Olivier STALDER intitulé « Revue de Presse ».*

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER pense qu'avoir une revue de presse bien faite demande beaucoup de temps et beaucoup de moyens. Il n'est pas prêt à entrer dans des mesures qui permettraient d'avoir ce pdf qui l'obligerait à le lire. Il souhaite savoir si, à moindre coût, on pourrait faire une telle chose.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT propose que cela soit une interpellation plutôt qu'un postulat, la réponse sera plus rapide. Ils font déjà une revue de presse une fois par semaine destinée aux membres de la Municipalité et aux Chefs de services, la chose peut être étudiée. Il précise qu'il serait bon que les Conseillers s'abonnent d'une manière ou d'une autre au Quotidien de la Côte car nous avons la chance d'avoir un quotidien. Il existe également une presse régionale, une chaîne de télévision locale qui vaut la peine d'être consultée.

M. Olivier STALDER pensait que l'outil existait déjà et transforme son postulat en interpellation pour avoir une réponse rapide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

29bis Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « Personnel garde-bains de la ville » (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond qu'au moment où la piscine du Cossy ouvrira ses portes celle du Rocher ne sera plus ouverte au public. Les cinq EPT qui étaient au Rocher travailleront au Cossy. Les engagements de cinq nouvelles personnes ont été confirmés récemment au 15 février et deux au 1^{er} mars soit un total de douze personnes. Elles travailleront au Cossy mais également à Colovray. Il faut 12 EPT ainsi que 19 auxiliaires pour que les deux piscines puissent fonctionner ensemble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

30. Réponse à l'interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quel avenir urbanistique pour la colline de la Muraz ? »

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE remercie la Municipalité pour les réponses précises qu'elle apporte à ses questions. Il a toutefois trois remarques. Tout d'abord, il a lu avec intérêt la réponse apportée à ses craintes, que cet îlot qui a été miraculeusement préservé jusqu'ici soit urbanisé à outrance. Il prend note du fait que le PPA vise d'abord à préserver les caractéristiques du site tel qu'il se présente aujourd'hui tout en autorisant des possibilités d'évolution des bâtiments actuels et de quelques constructions nouvelles adaptées au site. En revanche, il reste sur sa faim concernant la volonté de la Municipalité d'intégrer la découverte de nouveaux vestiges romains à la planification. Bien sûr, la loi cantonale permet de tout stopper en cas de mise à jour de vestiges importants. Il se demande si l'on ne devrait pas ici anticiper : comme le périmètre de la Colline de la Muraz est modeste, on pourrait profiter de l'élaboration du plan partiel d'affectation pour procéder à des investigations préalables (par ex. des sondages géomagnétiques) et voir si des éléments romains importants apparaissent (par exemple le château d'eau de l'aqueduc). Le PPA ouvrira des droits aux propriétaires qui risquent d'être anéantis si des fouilles importantes apparaissent lors d'une construction. Il souhaite donc que la Municipalité définisse clairement une stratégie au sujet du passé romain au lieu d'attendre le dernier moment, quand les permis de construire sont mis à l'enquête, pour s'en occuper. C'est la raison pour laquelle, dans son interpellation, il a fait remarquer qu'aucun service à la Ville n'est chargé spécifiquement, à l'heure actuelle, de la protection du patrimoine historique. Or, la richesse du passé romain, sa valeur historique, symbolique, touristique, mériterait un engagement déterminé. La Municipalité dit y réfléchir, il la questionnera donc à nouveau dans un proche avenir. Comme le PPA va nous être soumis après sa mise à l'enquête, il ne va pas demander à ce Conseil pour le moment de voter une résolution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

31. Divers en rapport avec la séance.

M. Victor ALLAMAND voudrait remercier la Municipalité d'avoir pris sérieusement l'article paru dans le Temps au sujet de la commission de naturalisation de la ville de Nyon. La réponse fournie par M. le Municipal lui a ouvert les yeux, car il avoue avoir été choqué par l'article.

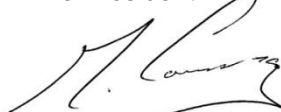
M. Pierre GIRARD rebondit sur les propos de M. le Syndic au sujet du Quotidien de la Côte, bon journal dont il apprécie la lecture. Les Conseillers avaient reçu une offre pour un abonnement à prix fortement réduit. S'étant enquis de savoir si les Conseillers déjà abonnés pouvaient en bénéficier, il signale que lors du renouvellement de leur abonnement, ils doivent retourner la facture en mentionnant qu'ils peuvent bénéficier du prix « Conseil communal »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait une allocution de fin d'année (*en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h40.


CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WULLE

Annexe : Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES
Discours du Syndic

Personnels garde-bains de la Ville.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Même si ce n'est pas de saison parlons piscine et garde bain !

Selon le rapport de gestion de 2016, 5 EPT garde-bains sont affectés à la piscine du Rocher. Et durant la période estivale, je suppose que lesdits employés travaillent à la piscine de Colovray.

Dans le PM 213/2015 concernant la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir (rebaptisé le Cossy), le service des Sports, Manifestations et Maintenance (SMM) prévoyait l'engagement de 7 EPT pour la partie bain (§3.4).

Entre la fermeture annoncée de la piscine du Rocher (PM78/2017) et l'ouverture de la nouvelle piscine du Cossy, je remercie par avance la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. A la fermeture du Rocher en juin 2018, où iront les 5 EPT dévolus normalement à cette piscine ?
2. La Municipalité pourrait-elle préciser l'état d'avancement du recrutement des engagements pour la nouvelle piscine du Cossy ?
3. La Municipalité pourrait-elle nous détailler le nombre total d'EPT employés comme garde-bains pour les différentes piscines de la ville de Nyon en 2018 et pour les années suivantes?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Yves Gauthier-Jaques
Pour le groupe PLR

DISCOURS

Discours du Syndic lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Arrivés au terme de cette année 2017, 18 mois après le début de cette nouvelle législature, je tiens à adresser un grand merci à tous les membres du Conseil communal, pour votre engagement en faveur de notre Ville.

Cette dernière séance de l'année m'offre le privilège et le plaisir de vous exprimer les remerciements de la Municipalité pour la confiance accordée et vous dire sa considération pour tout le travail accompli.

Durant cette année, la Municipalité a déposé 59 préavis et rapports, exactement le même nombre qu'en 2016. Soit 84 depuis le début de la législature.

Parmi les préavis adoptés, notons pour mémoire :

- l'appel d'offre Hôtel de Police,
- l'assainissement du bruit routier,
- le PQ Etraz,
- le projet de promotion économie et commerce local avec l'engagement d'un Délégué à l'Economie et au commerce local,
- l'important projet du Cœur de Ville,
- la stratégie développement durable 2016-2021,
- l'extension du Musée du Léman (PQ et financement).

En mars 2017, la Municipalité a présenté son Programme de législature 2016-2021, qui définit les orientations stratégiques pour les prochaines années. Pour relever les défis qui attendent la ville de Nyon, elle s'est accordée sur cinq domaines d'actions prioritaires :

- développer le cœur de ville,
- favoriser la diversité sociale et économique,
- encourager la complémentarité des modes de déplacement,
- améliorer l'espace public et les équipements,
- renforcer le rayonnement et maintenir l'attractivité.

Ces cinq domaines comprennent en tout une trentaine de projets qui s'inscrivent dans la vision de l'avenir que partage l'ensemble du Collège municipal et sa volonté de prioriser son action en tenant compte des ressources à disposition.

Mais cette vision commune porte bien au-delà de la présente législature. Sa mise en œuvre doit en effet permettre de faire face à l'importante croissance économique et démographique de notre ville, qui comptera probablement 27'000 habitants en 2030. Pour que Nyon se développe tout en préservant son attractivité et la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Dans cette dynamique, la Municipalité a déposé, simultanément à son Programme de législature, deux préavis que vous avez acceptés. L'un pour lancer immédiatement les études sur le développement du centre-ville, afin de renforcer son attractivité et faciliter son accessibilité. L'autre pour promouvoir l'économie locale au moyen d'actions concrètes, notamment l'engagement d'un délégué à l'économie et au commerce.

De nombreux temps forts ont marqué 2017, parmi lesquels l'organisation des élections cantonales pour l'arrondissement de Nyon et du référendum sur l'octroi d'un terrain à l'EVAM. Ces scrutins se sont bien déroulés grâce à la forte implication de l'Administration communale et du bureau du Conseil, emmené par Marco Carezza, plus jeune conseiller jamais élu à la présidence de l'organe délibérant.

Relevons aussi :

- l'ouverture du Nyon Hostel, premier hébergement pour jeunes, touristes et famille entre Genève et Lausanne, qui répond à un réel besoin,
- l'ouverture à la rentrée dernière du complexe scolaire du Couchant, ainsi que de l'UAPE Justakôté, offrant 60 places d'accueil supplémentaires pour les écoliers, suivie en octobre de l'ouverture de la salle de gymnastique, du centre de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS), de la clinique dentaire scolaire, de l'école de musique (EMN), qui fêtera ses 70 ans en 2018, enfin de la place de jeux.
- l'inauguration du nouveau réservoir de l'Asse et le succès de sa journée portes ouvertes,
- l'inauguration du centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon (Gymnase et Centre d'enseignement professionnel)
- le succès de nos musées avec les expositions « Ça coule de source » au Musée romain, « Un Bal masqué » au Château et « Plouf ! » au Musée du Léman avec l'opération d'émersion parfaitement réussie du fameux mât flottant.
- les nombreuses manifestations culturelles, sportives ou liées au bien vivre ensemble, proposées tout au long de l'année par la Ville, souvent avec la participation de sociétés locales, pour faire de Nyon un lieu de vie, de culture, d'échanges, de loisirs et de respect de l'environnement.
- la réalisation du square Perdtemps, que les Nyonnais se sont vite appropriés. Les actions pour dynamiser et animer le centre-ville durant la période de l'Avent, en étroite collaboration avec la société des commerçants.
- Enfin, parmi tous les projets menés en faveur du développement durable de Nyon, l'obtention de la Fiche d'Or, distinction récompensant une commune suisse pionnière dans la mise en œuvre de mesures exemplaires pour développer le marché de la mobilité électrique.

Quant à la construction d'une seconde salle de spectacles à l'Usine à Gaz, elle reste pour l'instant bloquée. Mais nous espérons très prochainement une solution extra-judiciaire.

Ce rythme soutenu confirme les besoins urgents et importants de notre ville en mutation, mais ce bilan souligne aussi l'efficacité de notre administration communale. Car il faut saluer avec reconnaissance l'intense activité déployée pour le fonctionnement de notre Ville et toutes les prestations délivrées à la population nyonnaise.

Que nos collaboratrices et collaborateurs soient ici remerciés pour leur excellent travail et nos chefs de Service félicités pour leur précieuse contribution à la réalisation de tous ces projets.

Depuis début janvier, et jusqu'à ce jour, la Municipalité a pris 806 décisions de la Municipalité lors de 41 séances. Je tiens à souligner l'excellent état d'esprit qui règne au sein du collège municipal avec une remarquable convergence des efforts pour faire face aux défis à relever et aux problèmes à résoudre.

Je tiens à remercier ici mes collègues de l'exécutif pour leur engagement et leur dévouement en faveur de nos concitoyens.

Ensuite, je me plais à relever la qualité de nos relations avec le Conseil communal. Je profite ici de remercier, au nom de la Municipalité, Christine Trolliet et Marco Carezza, les deux présidents de votre Conseil en 2017. Je les remercie vivement pour leur collaboration dans un excellent climat de confiance.

Enfin un grand merci aussi aux membres de votre Bureau et aux membres des deux commissions permanentes des Finances et de Gestion qui effectuent un énorme travail tout au long de l'année.

Regard sur le futur :

Après ce bilan sur l'année écoulée, il nous faut évoquer les perspectives pour l'année 2018.

A ce jour, 14 préavis et rapports sont à l'étude, y compris les 6 déposés ce soir. Il est prévu d'en déposer 7 autres en janvier prochain.

Sur le plan financier, on peut dire que la situation, demeure relativement favorable. Nous sommes dans une région privilégiée par un remarquable développement économique, mais nous devons rester très attentifs car certains nuages pointent à l'horizon. L'évolution de la péréquation, l'augmentation de la facture sociale et la prochaine introduction de la RIE3 vaudoise vont peser lourdement sur les finances communales.

Vous venez de voter un budget déficitaire pour 2018 et vous savez que notre marge d'autofinancement est hélas trop limitée pour faire face aux investissements déjà décidés ou à venir. L'augmentation de la dette est donc malheureusement inévitable.

Des centaines de nouveaux habitants vont bientôt élire domicile dans notre ville. Votre Conseil a déjà accepté le financement de certaines infrastructures qui vont accompagner ce développement, mais il reste encore des efforts à consentir pour des équipements en faveur des transports, de la sécurité, de la mobilité, du sport, du social ou de la culture.

Le nombre de projets en cours et plusieurs grands chantiers lancés ou à venir nous ont obligés à définir des priorités. Nous ne pourrons pas tout réaliser aussi rapidement que nous le souhaiterions. Mais nous n'avons pas le choix : nous devons nous montrer responsables face à notre situation financière.

A vous toutes et tous, à mes collègues de la Municipalité, je voudrais vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2017. J'exprime le vœu que nous puissions poursuivre nos débats dans le même esprit, avec le sérieux et la dignité qu'exigent les enjeux pour l'avenir de notre Ville et ses habitants.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Château. Le public, tout comme les représentants de la Presse, que je salue et remercie au passage pour la couverture de nos travaux, sont évidemment les bienvenus.

Daniel Rossellat
Syndic de Nyon